

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 06 avril 2017

Date de la convocation :
31/03/2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis BREMOND, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
13

Secrétaire de séance:
Louis BREMOND

Représentés :

Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS

Absents :

José CHARROUX, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 025

Objet: Projet UTILE - Cession de terrain et bail à construction

Monsieur le Maire rappelle les précédentes discussions relatives à l'agrandissement du magasin Utile par la SAS CALEO ainsi que la dernière délibération en date du 16 mars 2017, refusant de valider le projet.

Rappel des éléments :

- l'emprise au sol du bâtiment pour 466m² ;
- la surface de vente reste inférieure à 300m² ;
- l'emprise foncière passe de 565m² à 620m².

Monsieur le Maire rappelle le prix de vente fixé à 60€ le m² et fait également état de l'engagement de la SAS CALEO consistant à aménager un parking de 12 places, destiné aux camping-car.

Considérant que la nouvelle implantation a pris en compte les remarques faites lors du dernier conseil municipal :

- Recul du bâtiment à créer laissant un espace de 3.09m entre le mur existant et celui-ci,
- Places de parking portées au nombre de 25 au lieu de 23

Considérant que la nouvelle surface à céder passe de 565m² à 620m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité
avec 2 voix contre et 11 voix pour,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le dernier projet présenté.
- **RAPPELLE** que le parking reste propriété de la commune, et que tout aménagement sur celui-ci devra obtenir l'accord de celle-ci ;
- **ÉMET une réserve** sur les places de stationnement qui devront être mises en place sans épi central.

RF Digne-Les-Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/04/2017 004-210400180-20170406-DE_2017_025-DE

- **DONNE son accord de principe** pour un bail à construction sur une surface à céder de 620m², au prix de 60€/m².

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

